

**SEANCE DU 6 avril 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	8

**Date de la convocation**  
 30/03/2016

**Date d'affichage**  
 30/03/2016

Le six avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

**Présents :** François CHAMPRENAULT, Maire, Yves PORCHERET, Elodie PORCHERET adjoints, Matthieu SAULGEOT, Romain BERTRAND, Michel GUÉNOUX, Adeline ACHOTTE, Michèle LEMAIRE,

**Absents :**  
**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Adeline ACHOTTE

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

↳ **Comptes administratifs et de gestion 2016 :**

Sous la présidence de M. Yves PORCHERET 1<sup>er</sup> adjoint, le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2016 qui se résument comme suit :

**RÉSULTAT D'EXÉCUTION BUDGET PRINCIPAL 2016**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat du compte de gestion de l'exercice 2016
<b>Investissement</b>	476.03 €	0.00 €	-74 851.09 €	0.00 €	-74 375.06 €
<b>Fonctionnement</b>	22 935.56 €	0€	8053.15 €	1 450.95 €	32 439.66 €
<b>TOTAL</b>	23 411.59 €	0.00 €	-66 797.94 €	1 450.95 €	-41 935.4 €



*[Handwritten signature]*

**RÉSULTAT D'EXÉCUTION BUDGET ANNEXE S.D.E.P. 2016**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement : exercice 2015</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b>	<b>Résultat du compte de gestion de l'exercice 2016</b>
<b>Investissement</b>	38 290.35 €	0	11 621.81 €	0	49 912.16 €
<b>Fonctionnement</b>	75 475.92 €	0	- 4061.64 €	0	71 414.28 €
<b>TOTAL</b>	113 766.27 €	0	7 560.17 €	0	121 326.44

↳ **Affectation des résultats 2016 :**

Après approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016, qui font apparaître :

un résultat de fonctionnement de 8053.15 €,  
 \* un résultat d'investissement de -74 851.09 €  
 en ce qui concerne le budget principal de la commune,

\* un résultat déficitaire de fonctionnement de -4 061.04 €,  
 \* un excédent d'investissement de 11 621.81 €,  
 en ce qui concerne le budget annexe S.D.E.P.

le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter ces résultats.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **décide**, en ce qui concerne le budget principal, d'effectuer un virement au compte 1068 du budget primitif 2016 de 32 439.66 € ;

- **décide**, en ce qui concerne le budget annexe S.D.E.P., qu'aucun virement n'est à effectuer au compte 1068 du budget primitif 2016 ;

- **dit** que le résultat de clôture est de 121 326.44 €.

↳ **Vote des taux des quatre taxes 2017 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'impôts locaux sans modification par rapport à l'année précédente, à savoir :

- taxe d'habitation : 12,15 %,
- taxe foncière (bâti) : 9,68 %,
- taxe foncière (non bâti) : 21,37 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : 13,10 %.

↳ **Budgets primitifs 2017 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2017 de la commune et du budget annexe S.D.E.P. qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

**Budget principal de la commune**

- section de fonctionnement : 195646.7 €,
- section d'investissement : 112 225.98 €.

**Budget annexe S.D.E.P.**

- section de fonctionnement : 91 864.28 €,
- section d'investissement : 56 700.59 €.

↳ **Indemnités des élus :**

**Vu** les articles 2123-23 et 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **fixe** l'indemnité du Maire à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

- **fixe** l'indemnité de chaque adjoint à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

↳ **Définition des subventions versées en 2017.**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **Approuve** la répartition suivante :

Ecole bâtiment CFA	50 €
Comité du souvenir Français	30 €
Restos du Cœur	30 €
Basket club de Pouilly pour le téléthon.	30 €
Office de Tourisme de Pouilly en Auxois	30 €
ADMR	30 €
France Alzheimer côte d'or	30 €
Centre Georges François Leclerc	40 €
Centre Social d'urgence	50 €
Association sportive du collège	50 €
Coopérative scolaire Marcilly-Ogny 6 élèves	90 €
Coopérative scolaire Arconcey 4 élèves	60 €
Coopérative scolaire Mont Saint Jean 4 élèves	60 €
Coopérative scolaire Mont Saint Jean Classe de mer 3 élèves	300 €
Association les Amis de la Bibliothèque	30 €
Association musiques de Pouilly en Auxois	30 €
Judo Club de Pouilly en Auxois	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>970,00 €</b>

Un reliquat de 30 € sera attribué en fonction des besoins.

↳ **Vœu pour la gratuité des transports scolaires .**

A l'unanimité, le conseil municipal soutien le vœu du département pour le maintien de la gratuité du transport scolaires pour les familles de la côte d'or, sans frais de dossier.

Le Maire,

François CHAMPRENAULT  
Signature et cachet